



Répartition des postes : des choix qui ne réduiront pas les inégalités

Le budget 2018 adopté par le parlement prévoit la création de 3 881 postes dans le primaire à la rentrée prochaine. Le ministère a fait le choix de les consacrer exclusivement à la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+. Conjuguées à une faible baisse du nombre d'élèves, ces créations auraient dû être l'occasion de diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, d'améliorer les remplacements, de développer le plus de maîtres, les Rased, la formation des enseignants...

Bien que l'ensemble des créations de postes sera affecté à ce dédoublement, cela sera insuffisant car il en faudrait, près de 6 400. Des centaines de postes de plus de maîtres, de Rased, de remplaçants, de classe ordinaire... risquent d'être ainsi supprimés. Si l'abaissement des effectifs en éducation prioritaire est encore plus légitime qu'ailleurs, le seul effort fait en direction des CP et CE1 sans les créations de moyens nécessaires va se réaliser au détriment de la réussite de tous les élèves et ne permet pas de remédier efficacement à la difficulté scolaire, de travailler autrement dans les classes, de scolariser des 2 ans...

L'école primaire française largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires, à commencer par une baisse des effectifs. Le budget 2018 ne répondait pas à cet enjeu de société. Les choix faits par le ministère y répondent encore moins.

Dotations académiques

Rentrée 2018

Vous trouverez dans le tableau suivant la répartition par académie des créations de postes pour la rentrée 2018.

	<i>Mesures de rentrée 2018</i>
AIX-MARSEILLE	261
AMIENS	103
BESANÇON	0
BORDEAUX	121
CAEN	0
CLERMONT-FERRAND	0
CORSE	44
CRETEIL	682
DIJON	0
GRENOBLE	88
GUADELOUPE	0
GUYANE	189
LILLE	312
LIMOGES	0
LYON	271
MARTINIQUE	8
MONTPELLIER	121
NANCY-METZ	36

NANTES	34
NICE	59
ORLEANS-TOURS	26
PARIS	107
POITIERS	0
REIMS	20
RENNES	0
REUNION	183
ROUEN	63
STRASBOURG	74
TOULOUSE	89
VERSAILLES	609
MAYOTTE	180
TOTAL	3 680*

* Conventions départementales « ruralité » : + 100

Scolarisation des enfants en situation de handicap : + 100

3 880